

ZONE D'ACTIVITES DES QUARRÉS

PROGRAMME DES TRAVAUX

NOTAS

Coordonnées rattachées au système RGF93-CC46
Altitudes rattachées au système NGF
Superficies approximatives

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Maîtrise d'oeuvre:
AINTEGRA - Bureau d'études VRD
590 chemin de la ZA des Métrillots
01250 MONTAGNAT
Tél : 04.37.62.12.42
Conception - Ingénierie - Maîtrise d'oeuvre

Géomètre –Expert:
SCP BOLLACHE Jean-Luc - Géomètre Expert
3 rue du Docteur Mercier
01130 NANTUA
Tél : 04.74.75.17.44
Conception - Permis d'aménager - Bornage

Architecte:
Franck TURQUOIS - ARCHITECTE
13 Rue St Exupéry
01160 PONT D'AIN
Tél : 04.74.39.22.11
Conception - Permis d'aménager

Le présent programme des travaux a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles sera aménagé la ZA « LES QUARRÉS » sur le territoire de la commune de MOIRANS EN MONTAGNE.

Il est complété par le plan des voiries et le plan des réseaux.

L'aménageur est la Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE.

DESIGNATION DU TERRAIN

Il est cadastré comme suit :

ÉTAT PARCELLAIRE						
SITUATION ACTUELLE					EMPRISE PERMIS D'AMÉNAGER	
Section	N°	Contenance cadastrale (m²)	Lieu-dit	Propriétaire	Superficie apparente (m²)	Propriétaire
AP / AV	/	/	Les Quarrés	Rivière : Domaine Non Cadastéré (propriété des riverains)	460	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AP	142	486	Non Champey	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	486	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AP	146	184	Non Champey	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	184	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AP	156	83	Non Champey	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	83	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AP	159	51	Non Champey	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	51	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AP	233	2100	Non Champey	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	99	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AP	235	1704	Non Champey	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	1573	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AP	253	155	Non Champey	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	54	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AP	303	1086	Non Champey	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE	1086	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	87	2460	Les Quarrés	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	924	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	88	2550	Les Quarrés	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	2183	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	89	14880	Les Quarrés	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE	13185	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	90	600	Les Quarrés	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE	600	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	91	2860	Les Quarrés	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE	2860	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	92	1420	Les Quarrés	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE Bureau d'aide sociale	1420	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	95	6950	Les Quarrés	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	6950	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	102	5160	Les Quarrés	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	5160	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	129	35420	Les Rataudes	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	3252	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	131	3030	Les Rataudes	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	843	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	204	11997	Les Quarrés	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE Bureau d'aide sociale	11997	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	207	196	Les Quarrés	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	196	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	209	66	Les Quarrés	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	66	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	212	21629	Les Quarrés	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE	21629	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	214	13	Les Quarrés	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	13	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	216	33	Les Quarrés	Commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE	33	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
AV	279	3800	Les Quarrés	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE	3800	Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE
Totaux		118109			79187	

DIVISION ET PLANS

Le terrain à lotir sera aménagé et équipé suivant le présent programme des travaux.

Les plans voirie et réseaux complétant le programme des travaux figurent ce qui n'est qu'une hypothèse de découpage avec la mise en place de raccordements réseaux ayant pour objectif de satisfaire le plus large éventail de configuration.

Il sera divisé en un maximum de 20 lots, définis au gré des demandes, et dont le bornage sera réalisé par le Cabinet de Géomètre-Expert BOLLACHE à NANTUA.

*Soit un total d'espaces privatifs de : **51811 m² env.***

VOIRIE

La voie de desserte intérieure comprendra dans sa section courante une chaussée à double sens, de largeur 6.50 m, délimitée par des bordures T2, deux cheminements piétons de 2.50 m et 1.50 m de part et d'autre de la voie, deux espaces verts de 3.50 m et 5.00 m couplés aux cheminements piétons dans un premier temps et un unique espace vert de 3.50 m couplé au cheminement piéton de 2.50 m.

La voirie présentera en ses extrémités 3 aires de retournements dont une est équipée de 5 places de stationnement revêtues en enrobé noir.

La voie de desserte intérieure comportera un aménagement de sécurité de type plateau surélevé afin de réduire la vitesse à l'approche de l'unique carrefour présent sur la voirie interne.

La chaussée des voiries supportera un trafic poids lourds et sera constituée par :

- une fondation en grave 0/80 de 50 cm d'épaisseur,
- une couche de réglage en 0/31,5 de 5 cm d'épaisseur,
- deux couches de grave bitume 0/14 de 6 et 7 cm d'épaisseur
- une couche de roulement en enrobé 0/10 de 6 cm d'épaisseur pour la voirie

L'arrière du cheminement piéton sera marqué par une bordure P1 ou des moellons suivant la topographie du terrain.

Voie d'accès à la ZA :

Pour accéder à la ZA depuis la route de la Grange au Gui, un ouvrage d'art de type pont-cadre sera réalisé pour permettre le franchissement du cours d'eau existant (le bief du Murgin). Les berges amont et aval seront également reprises en enrochements.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les travaux d'alimentation en eau potable comprennent la mise en place d'une conduite principale de diamètre 150 mm en fonte placée sous chaussée et la réalisation des branchements pour chaque parcelle avec une conduite de diamètre 25 mm. Les regards compteur seront implantés sur le domaine public au plus proche de la limite séparative.

4 poteaux incendie seront également implantés dans la ZA afin de participer à la défense incendie.

ASSAINISSEMENT

L'assainissement est de type séparatif.

Eaux Usées :

Le collecteur principal sera raccordé directement à la station d'épuration située à proximité du projet d'aménagement. En raison de l'altimétrie du réseau d'eaux usées, un poste de relevage sera nécessaire à l'aval du réseau, avant le raccordement à la station d'épuration.

La conduite principale est prévue en canalisation en fonte Ø200 mm. La conduite sera placée sous la chaussée et sous cheminement piéton pour la partie raccordement à la station d'épuration.

Les regards de la canalisation principale seront de type préfabriqué de diamètre 1000 mm avec tampon fonte série lourde.

Chaque acquéreur aura en limite séparative un tabouret Ø 315 mm PVC avec un tampon fonte hydraulique et une canalisation entrée/sortie en Ø125 mm.

Le réseau principal sera vérifié par un essai à l'air et un passage caméra suivi d'un rapport des résultats.

Eaux Pluviales :

Les conduites principales d'eaux pluviales seront de Ø 400 mm, Ø500 mm, Ø 600 mm, Ø 800 mm et Ø 1000 mm en béton armé série 135 A.

Les regards de la canalisation principale seront de type préfabriqué 1000 mm avec tampon fonte série lourde.

Chaque acquéreur aura en limite séparative un tabouret Ø 400 PVC avec un tampon fonte et une canalisation entrée/sortie en Ø200 mm.

Les eaux de ruissellement de chaussée seront récupérées par des grilles 50 x 50 et/ou avaloir avec décantation transitant dans un bassin de confinement de 120 m³ en cas de pollution puis dans un bassin de rétention dimensionné de 1400 m³, avant infiltration et rejet en milieu naturel dans le bief du Murgin suivant débit de fuite défini dans le dossier loi sur l'eau (110 l/s).

ELECTRICITE - TELEPHONE - ECLAIRAGE PUBLIC

Electricité :

L'alimentation en énergie électrique sera réalisée à partir du poste de transformation après l'accord du gestionnaire du réseau nommé ENEDIS, sans limitation de puissance pour chaque parcelle. Chaque parcelle sera desservie en limite de propriété par une logette type ErDF.

Téléphone – Fibre optique :

La télécommunication sera assurée à partir du réseau existant sous la route de la Grange au Gui. Un réseau principal sera mis en œuvre avec cinq fourreaux de diamètre 42/45 mm et des chambres de tirage de type L1T et L2T. Chaque branchement particulier sera desservi par 3 fourreaux de diamètre 42/45 mm et une chambre de tirage de type LOT sera mise en œuvre en limite de propriété.

Eclairage Public :

L'éclairage public sera assuré par des candélabres simples et doubles implantés dans les espaces verts d'une hauteur de 6.00 m, dont le type sera précisé avec les services techniques communaux.

La consommation et l'entretien de ces appareils seront prises en charge par la Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE.

ESPACES VERTS

Les espaces verts prévus seront engazonnés et plantés comme indiqué au plan des équipements.

27 arbres seront plantés sur les espaces verts le long des voiries. Ils seront d'essence locale, de diamètre 18/20 avec une hauteur sous couronne de 2.50 m.

Fait à MOIRANS EN MONTAGNE, le 19 septembre 2023
Pour la Communauté de Communes TERRE D'EMERAUDE